

NOUS SOMMES CHARLIE



LE PETIT JOURNAL CGT DE LA DISI PARIS NORMANDIE

Edito... c'est vers où Panama ?

Sur fond de crise syrienne, de déchéance de nationalité, d'état d'urgence, d'attentat de Bruxelles, de chasse aux terroristes, de mouvements de contestation ... il nous faut malheureusement encore aborder la question de l' « humain », de sa valeur et de ses droits.

Victor Hugo écrivait en 1862, dans sa préface des Misérables, "Tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers et compliquant d'une fatalité humaine, la destinée qui est divine... tant qu'il y aura sur la terre ignorance et misère, des livres comme celui-ci pourront ne pas être inutiles."

C'était il y a 150 ans !

Et pourtant, en mars et avril 2016, plusieurs millions de « sans dents » sont encore dans la rue pour défendre le code du travail et rejeter la loi El Khomri... pour ne pas être condamnés à redevenir «des misérables».

Tous sont là, à devoir faire front commun contre les Puissants qui multiplient les persécutions envers tous les salariés ; privés comme publics. Leur but étant de massacrer **TOUS les droits acquis en s'octroyant des armes de destruction massive : loi travail, loi Macron, PPCR, RIFSEEP !**

Et dans le même temps, les plus riches continuent de s'engraisser honteusement et frauder le fisc en toute impunité : les panama papers en sont la triste illustration...

Mais nos parlementaires trouvent qu'il est de bon ton de nous caler une loi déontologie pour les fonctionnaires !

Nos parlementaires trouvèrent aussi très opportun d'éviter de se doter d'une loi luttant contre l'exil fiscal des entreprises à l'étranger, en décembre 2015. **Cherchez l'erreur !?**



Pendant ce temps, des militants de la CGT se retrouvent en prison pour avoir défendu leurs collègues, leurs emplois, leurs vies... (Goodyear !)

Ne cherchez plus l'erreur, vous avez compris !

Et quand notre jeunesse descend dans la rue ... et qu'on lui répond à coup de matraques, de charges musclées, et de lacrymogènes en arguant « la répression est la même pour tous : pour les jeunes et les moins jeunes! »... **Vous aurez compris que quelque chose s'est brisé !**

Et nous avons raison de contester, car de l'argent il y en a, mais tout est fait pour qu'il ne soit jamais entre vos mains ! ... **le but est simple : précariser les plus faibles au seul profit des plus fortunés.**

Les mesures catégorielles 2016 : un plan de qualification inqualifiable !

Dans notre précédent « petit journal » nous vous prévenions :

« **Vous vouliez changer de grade par liste : soyez bien conscients que la direction générale a quasi réduit à néant les plans de qualifications !** »

Le groupe de travail ministériel du 21 mars 2016 confirme notre constat :

Les chiffres parlent d'eux-mêmes ! Divisés par 2 par rapport à 2015 !

....et par 10 si l'on compare avec 2010 !

Voilà bien là, la reconnaissance de la DGFIP, pour ses agents qui ont mis en place la fusion, qui subissent de plein fouet, les réductions d'effectifs, le gel du point d'indice, les restructurations massives, la mobilité forcée, les dégradations des conditions de travail...

**Reconnaissance = Aucune !
C'est INACCEPTABLE !**

Plan de promotion inter-catégorielle	2013	2014	2015	2016
C en B	1000	478	250	150
B en A	200	148	100	50

Hackathon ... ou Haka-c.. ?*

L'émission C dans l'air du 04-04-2016 a présenté un reportage sur l'informatique de la DGFIP : ouverture du code source du calcul de l'impôt sur le revenu à l'ensemble de la société et donc en particulier à des sociétés privées autrement dit « le Hackathon ».

Il a été indiqué dans plusieurs médias (france5, le point, france-inter...) que ces sociétés privées étaient en mesure de «traiter les déclarations en quelques heures plutôt qu'en trois semaines»

Hé oui facile ! Comme 1 et 1 font 2 ! Le contribuable y rend sa déclaration mi-juin et l'avis d'imposition y sort mi-juillet, y faut donc 1 mois à la DGFIP pour faire ses calculs. Seulement si le **raccourci est facile il n'en reste pas moins mensonger** : en 2015, la phase de calcul et de production des avis d'imposition ne s'est pas faite en **1 mois mais en 5 jours** ! Durée qui ne peut en aucun cas être comparée avec les 23 minutes annoncées. En effet, les **calculs du Hackathon sont incomplets** CAR ils ne comportent ni «le plafonnement des avantages fiscaux » qui triple le temps de calcul, ni « les acomptes» ...et **ils ne retiennent que 12 variables alors qu'il en existe 3000**. Il faut préciser également que le temps de traitement de la chaîne IR comprend, outre le calcul proprement dit, d'autres fonctionnalités (recherche des anomalies, mise à jour du fichier permanent,

calcul et édition des statistiques, édition des avis ...).

Et pourtant :

- Aucune mention quant à la présence d'agents de la DGFIP parmi les informaticiens présents.

- Aucun élément n'indiquant que ceux issus du secteur privé travaillent pour la plupart dans des sociétés sous-traitantes de la DGFIP, et disposant déjà d'une connaissance accrue du fameux code source.

- aucun commentaire quant aux réserves formulées par les fonctionnaires dans la séance du « hackathon » sur l'efficacité de la réduction du délai de traitement du calcul de l'impôt sur le revenu (23 minutes présentées dans le reportage)

Pour la CGT - Finances Publiques, il est inadmissible que la direction générale des finances publiques laisse passer l'idée que les informaticiens soient incapables de réussir à réaliser les projets dont ils ont la charge, et qu'il suffirait de réunir quelques informaticiens du privé volontaires pour changer les choses.

....de là à partir en croisade contre les informaticiens de la DGFIP il n'y a qu'un pas !

**Le haka est une danse chantée rituelle interprétée à l'occasion de cérémonies, de fêtes de bienvenue, ou avant de partir à la guerre ...*

Le retour de vos élus au Comité Technique Local de la Disi

Cela faisait près de 9 mois que vos élus CGT ne participaient plus à aucun CTL, ni en première, ni en seconde convocation..Comme vous pouvez le constater notre mandat ne laisse pas de place à la compromission. Ce 17 mars a été l'occasion pour vos élus de rappeler les raisons des boycotts .

Nous avons adressé 3 lettres ouvertes à la Disi.

Le 15 octobre 2015 nous dénoncions le non respect de la démocratie sociale et le passage en force du PPCR. (à la minorité syndicale)

Le 18 décembre 2015, nous refusons de cautionner les 16 nouvelles suppressions d'emplois pour 2016.

Alors que 57 emplois sont TOUJOURS vacants à la DISI Paris-Normandie !

Enfin, le 1er mars, nous demandions de stopper la campagne d'évaluation des agents B puisque dès 2016, l'échelon fixe est devenu la règle.

Evaluation des B et attribution des mois !

la Disi garantit les mois attribués aux B cette année. Nous n'aurons aucune précision sur le tour de passe-passe de la DG alors que l'échelon fixe est devenu la règle pour les B cette année.

Nous en déduisons que la DG reporte aussi d'un an l'application de l'échelon fixe pour les C et A. Car il était prévu initialement un décalage d'une année !

Baromètre social :

- 60% des agents des DISI en 2015 trouve que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens
- 50 % sont pessimistes sur leur avenir à la DGFIP
- 67 % évaluent leur stress entre 5 et 10 (sur une échelle de 1 à 10)
- top 3 des facteurs de stress:
1-charge de travail, 2-missions, 3-hiérarchie

Emplois - TAGERFIP

Modification d'un poste de B PROG en B PAU à l'ESI DE CAEN.

Vote de vos élus CGT : CONTRE

En effet, cette modification est lourde de conséquences pour l'établissement : puisque le poste de B PROG n'existera plus, ni dans l'établissement, ni pour les mouvements de PROG nationaux à venir. La DISI se contente de déshabiller Pierre pour habiller Paul et ne fait rien pour créer les emplois dont elle a besoin.

Modification du poste de veilleur en agent technique à l'ESI DE ROUEN les Mouettes :

Vote de vos élus CGT : ABSTENTION

Nous sommes favorables à ce que l'agent ait un poste correspondant à son métier. Néanmoins nous sommes contre les suppressions d'emplois et les mutualisations de nombreuses fonctions supports. De nombreux métiers disparaissent progressivement du paysage : ET ce sont autant de perspectives d'emplois qui disparaissent ET la diversité et la richesse des métiers qui en pâtit.

NBI des informaticiens

les élus CGT ont demandé ce qu'il advenait des demandes transmises à la directrice :

Réponse : La direction a comptabilisé 30 demandes qui ont été transmises au bureau RH1A, qui pour l'heure n'a fait aucun retour à ce jour.

La CGT FINANCES PUBLIQUES s'est engagée à soutenir l'ensemble des dossiers que vous lui avez transmis au niveau national. Vos élus vous tiendront informés des suites qui seront données.

Nous exigerons auprès du Directeur Général et du Directeur du Système d'Information, le versement de ce qui est dû.

Prime SCAN ADO

les agents qui doivent en bénéficier la toucheront avec effet retro-actif. D'un montant d'environ 50€ la 1ere année puis 90€.



Formation des maîtres d'apprentissage

Pas de formation pour le moment à l'IGPDE.

Où comment mettre la charrue avant les boeufs !?
Rien de nouveau direz-vous !

Rapprochement immobilier des ESI Rouennais

Rien de nouveau. Mais c'est toujours d'actualité, le DSI décidera des modalités d'information des agents en temps voulu.

La directrice précise que le budget est validé mais que le déménagement au vu des contraintes liées aux travaux n'aurait probablement pas lieu avant 2017....pas avant l'été 2017 ?

La section CGT Finances publiques a rappelé la très forte opposition des agents de Rouen JM à ce projet. Et continuera à soutenir les agents contre tout processus de dégradation des conditions de travail. Ce n'est pas aux agents de payer les restructurations imposées par l'administration.

ESI de CAEN :

Relogement de l'ESI :

Le budget alloué est d'environ 160 000 €
Un agent technique a déjà commencé des travaux
Des problèmes ont été soulevés : WC, ascenseur, luminosité, abris fumeur... Nous souhaitons qu'ils soient résolus au plus vite.

Le ratio actuel est de 28 m2 par agent : NUL doute qu'il va être réduit dans les nouveaux locaux... Vos élus CGT resteront vigilants sur l'ensemble de ces sujets.

Fin de l'éditique :

Une nouvelle mission : atelier **FIDJI STOCK** est mise en œuvre l'ESI de CAEN : 4 agents sont en cours de formation en relation avec l'ESI de Rouen Les Mouettes.

Concernant les agents de l'atelier qui ont quitté l'ESI, une relance va être effectuée auprès du DGSSI pour qu'ils bénéficient **des mêmes mesures d'accompagnements que leurs homologues** des autres ESI ayant connu la même restructuration.

ESI de VERSAILLES CHANTIERS

Création d'une cellule SPL : 3 agents sont pour le moment concernés

3 nouvelles applications doivent être récupérées en exploitation.

Le marché d'assistance est toujours en phase de ré-internalisation

ESI d'ORLEANS

Le déménagement d'un service de la DDFIP dans l'ESI est prévu plutôt pour 2017. Le SAFI a produit une étude 8 pages.

Concernant le Groupe de Travail ZOS: le transfert de l'Equipe Système (ES) aura lieu au 01/09/2016

Pour TOURS, la reprise de la partition TRS1 se fera en parallèle par l'ES de Rouen J.M.

Au niveau de l'intex de nouvelles missions arrivent : depuis novembre SIRIUS, puis en avril : téléinscription.

Une réflexion est en court pour obtenir le pilotage de SI2C.

L'activité num flux a repris en expérimentation avant d'être généralisée.

DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES

Ca se passe comme ça chez Mc Donald !

UNE LOI QUI NE RÉPOND PAS AUX ATTENTES DES AGENTS

Après le vote du Sénat, le jeudi 7 avril, la loi dite « déontologie des fonctionnaires » est définitivement adoptée. Du cheminement chaotique de ce texte, on retiendra le manque d'ambition du gouvernement et de sa majorité pour conforter le statut des agents publics ainsi que la remise en cause, par les élus de droite, de certains droits fondamentaux.

Sous la pression de la CGT et des autres syndicats :

- ◆ **les 3 jours de carence ont été supprimés en cas de congé maladie**
- ◆ **la mise à pied de 3 jours sans traitement et sans passage, en conseil de discipline est supprimée pour les fonctionnaires d'État et hospitaliers mais maintenu pour les fonctionnaires territoriaux.**



Temps partiels imposés rémunérés sur la base du Smic, horaires planifiés et imposés la nuit et le dimanche sans majoration, techniques de maximisation sauvage des profits.

Selon le secrétaire de la CGT McDonald's Ile-de-France :

«C'est une façon d'appauvrir ses travailleurs, tout en s'accaparant toutes les aides de l'État : CICE, baisse de la TVA, aides sur les bas salaires, emplois jeunes, etc., et au même moment **organiser la fuite de tous ses profits vers des paradis fiscaux pour ne pas payer l'impôt sur les sociétés**, pour ne pas nous payer à nous, salariés, la prime de participation sur les bénéfices qui nous échappe depuis toujours car aussi étonnant que cela puisse paraître, McDonald's, d'un point de vue comptable, ne dégage pas de bénéfices.»

Le GTI du 22 mars a encore été reporté par la direction à une date ultérieure !

Il fait suite à celui de juin 2015 qui avait été reporté en septembre, puis annulé (il n'a finalement jamais eu lieu) et celui de décembre 2015 qui a également été annulé.

A présent, jamais 2 sans 3, c'est au tour de celui du 22 mars 2016. Et on nous prévient moins d'une semaine avant !

Cela fait donc une année entière que notre DSI supprime le dialogue social !

Quel manque de considération pour les agents et leur travail !

Le projet de mouvement général au 01/09/2016 de catégorie C pour la DGFIP vient de paraître.

Il fait ressortir un déficit de 3 240 agents !

Ce sont 1315 postes qui sont vacants en Île-de-France et plus de 1925 en province.



Ca pour une Khomri ! ...c'est une Khomri !

Le principe mis en œuvre par le projet de loi travail est simple : « **travailler plus, être payé moins et pouvoir être viré plus facilement** ».

La loi ne serait plus la même pour tous les salariés. Il y aurait autant de code du travail qu'il existe d'entreprise avec des droits et des protections qui diffèrent selon l'endroit où l'on travaille, selon la présence ou non d'une organisation syndicale. Les mobilisations initiées par les organisations de jeunesse et les organisations de salariés ont contraint le gouvernement à des premiers reculs. Pour autant les aménagements annoncés ne changent pas la philosophie de la loi. **Ce texte doit être retiré.**

La CGT porte pourtant un projet de code du travail du XXIème qui réaffirme que le code du travail est le socle commun ! La loi fixe les règles générales pour tous les salariés.

Un accord de branche ou d'entreprise ne peut qu'améliorer ce socle commun. C'est ce que l'on appelle **la hiérarchie des normes et le principe de faveur**. Cela oriente toute négociation collective vers plus de droits pour les salariés et empêche toute tentative de dumping social.

Le projet de loi va sur l'inversion de cette hiérarchie des normes. Mettre l'accord d'entreprise en haut de la hiérarchie, c'est inverser ce mécanisme de progrès social.

C'est mettre en place un principe de défaveur qui mettrait le moins disant social comme but de toute négociation.



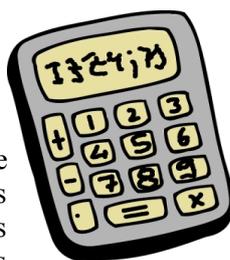
Réduire le temps de travail pour travailler moins, travailler mieux, travailler tous !

La durée légale du travail doit être ramenée à 32 heures pour l'ensemble des salariés avec maintien de salaire et encadrement par la loi, pour éviter une intensification du travail.

Quand Macron déraile...

D'après le ministre de l'économie :
« *La vie d'un entrepreneur, elle est bien souvent plus dure que celle d'un salarié* ».

Juste pour votre information M. le Ministre, l'espérance de vie des ouvriers est de 79,6 ans quand celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est de 82,2 ans (81 ans pour les employés), selon l'Insee. **Besoin d'une calculette M. Macron ?**



...quand Tavares déraile

En 2015, le salaire de Carlos Tavares a doublé passant de 2,7 millions d'euros à **5,2 millions d'Euros**.

Pour Pierre Gattaz, le président du Medef, il n'y a pas lieu de polémiquer sur le salaire du patron de PSA. « **Il faut savoir récompenser la réussite** » et précise même que "Les salariés ont été récompensés par des primes d'intéressement."

M. Gattaz, leur salaire a-t-il doublé par mesure d'équité ? Besoin d'une calculette M. Gattaz ?

Grève du 26 janvier 2016

Nous exigeons le dégel du point d'indice

Nous étions 75 agents de la Disi PN ! Soit 16,78% de grévistes

Plus de 25% des agents de la DGFIP ont participé à la grève du 26 janvier dans le cadre de la journée de mobilisation des personnels de la Fonction Publique qui avait comme premier objectif le déblocage du point d'indice et l'augmentation des salaires. Ils ont été très nombreux à se retrouver aux côtés des autres fonctionnaires dans les manifestations qui se sont déroulées à travers tout le pays.

Le dégel, même minime (1,2%) est à mettre au crédit de ceux qui se sont mobilisés. Merci à eux !

Des chiffres ! Bon sang !

Malgré nos demandes répétées la DISI refuse toujours de nous communiquer le nombre de grévistes, ESI par ESI, nous privant ainsi d'un outil d'analyse de la contestation et du mécontentement.



VIVE LA TRANSPARENCE !

Toujours plus de chômeurs dans le monde

Si la France n'est pas épargnée par le chômage, il en va de même dans le reste du monde.

D'après l'Organisation internationale du travail, le monde comptera **2,3 millions de chômeurs supplémentaires en 2016 dépassant ainsi la barre des 200 millions.**

Si les conséquences de la crise économique continuent de se faire sentir pour le plus grand nombre, **la caste des milliardaires ne cesse elle d'augmenter : +19 % en 2015.**



Grève du 31 mars 2016

**Nous étions TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
LE 31 MARS !**

Contre la précarité à vie ! Nous exigeons le retrait immédiat:

- du projet de loi « travail »
- du protocole PPCR
- du RIFSEEP
- du projet de loi Déontologie du fonctionnaire

1 200 000 personnes dans les rues, plus de 266 lieux de rassemblements.

Les jeunes, le privé, le public dans toutes les grandes villes - PARTOUT !

15 000 agents à la DGFIP étaient en grève !

Nous étions 69 agents de la Disi PN !

(17,74%, plus que la moyenne nationale à la DGFIP et plus que le mouvement du 26 janvier)

**Bravo à ceux qui n'abandonnent
JAMAIS leurs convictions !**

Des batailles... et des victoires !

Trop souvent certains se découragent, trop souvent certains pensent que lutter ne sert à rien. Trop souvent certains pensent que l'on est pas si mal, qu'il y a plus malheureux ailleurs.

Ils oublient que TOUT ce qu'ils ont aujourd'hui a été acquis au prix de longues luttes ! Que depuis 120 ans la CGT existe pour acquérir de nouveaux droits et défendre tous les salariés.

Vous êtes...Nous sommes, ces ayants droits ...qui sommes en train d'être déshérités !

Tout est fait aujourd'hui pour que nous perdions nos droits acquis et nous « auto-persuader » à grands coups médiatiques qu'il est impossible de conquérir de nouveaux droits. Ils vous dissuaderaient même de respirer, vous faisant passer pour d'horribles privilégiés, car vous survivez à cette asphyxie organisée ! **Alors ne soyez pas dupes, car si vous deviez tomber si bas en les croyant sachez que vous ne serviriez que leur cause .**

La CGT Finances publiques en réponse ne baisse pas les bras et répond : « **ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu** »

T'as voulu voir Vierzon Et on a vu Vierzon !

Après le départ de 10 agents en quelques mois sur le site, l'état des effectifs était devenu tel que le SIP, la trésorerie et le SIE ne pouvaient plus assumer l'ensemble de leurs missions.

Les agents soutenus par l'intersyndicale CGT, FO, Solidaires **ont fait grève**

pendant 5 semaines en janvier et février et obtenu l'engagement de la Direction générale de ne pas geler les postes vacants au mouvement de septembre, de maintenir les agents ALD (à disposition de la Direction) et renforcer les crédits vacataires.

La détermination des agents et des organisations syndicales ont contraint le ministère et la direction générale à ouvrir des négociations.

Par la grève, par leur organisation, par leurs convictions, les agents ont obtenu des avancées.

C'est bien la preuve, s'il est besoin de le rappeler, que seule la lutte paye !



Condamnation du Ministre des Finances

Le 26 novembre 2014, la CGT DNEF (Direction Nationale des Enquêtes Fiscales) découvrait que **son site internet avait été rendu inaccessible par la Direction Générale**, suite à l'intervention du directeur de la DNEF qui considérait qu'un tract de la section ne respectait pas « l'obligation de discrétion professionnelle ».

Circonstance aggravante : la Direction Générale a fermé le site pendant la période des élections professionnelles !

La DG a fini par ré-ouvrir le site un mois plus tard tout en maintenant les menaces de poursuites disciplinaires et de nouvelles fermetures du site local et du syndical national. La section a mandaté un avocat et saisit le Tribunal administratif.

Le 11 février 2016, le TA de Paris a donné entièrement raison à la CGT DNEF, condamnant le ministre pour atteinte au principe de liberté syndicale !



1. Le jugement du tribunal administratif précise clairement les choses : « la publication syndicale en cause... **ne constitue pas un manquement à l'obligation de discrétion professionnelle** »

2. Concernant l'attitude ministérielle, le tribunal est tout aussi clair : « la décision par laquelle le Ministre des finances a bloqué l'accès au site Internet du syndicat CGT pendant une durée d'un mois **porte atteinte au principe de liberté syndicale** ».

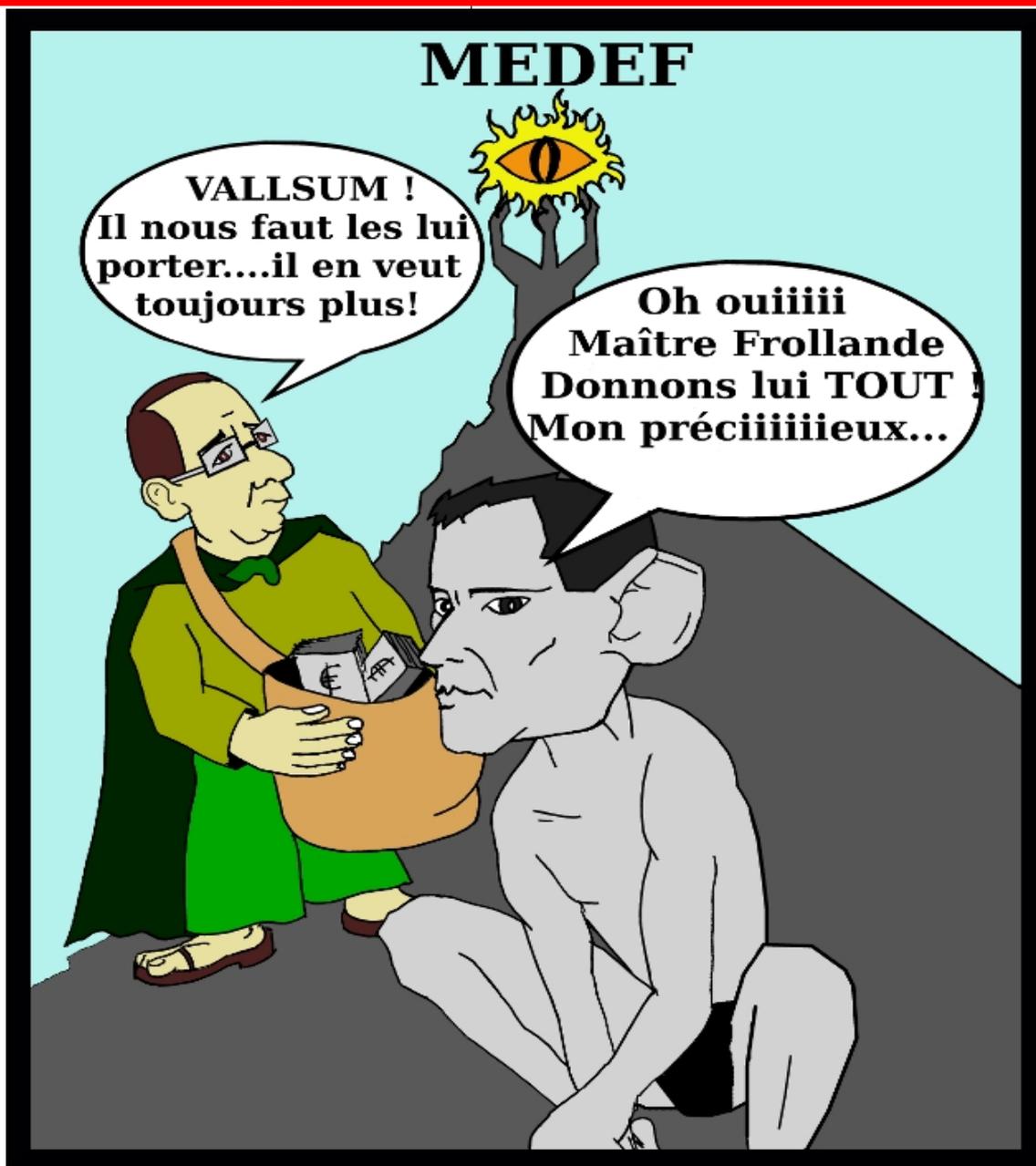
En conséquence la décision inique du 14 novembre 2014 « est annulée et ...

le Ministre condamné à verser 2 000 € au titre des frais exposés non compris dans les dépens ».

La légèreté avec laquelle l'administration avait fermé le site, son refus d'y voir une atteinte aux libertés fondamentales, son mépris et sa suffisance sont justement sanctionnés !

Ce combat pour les libertés syndicales et contre cette mesure autoritaire est un combat pour la liberté d'expression, car celle-ci est une des garanties fondamentales de notre démocratie !

Le seigneur des Neuneus



Le monde a changé. Je le vois avec la loi Macron. Je le ressens dans le code du travail. Je le sens dans le RIFSEEP et le PPCR. Beaucoup de ce qui existait jadis est perdu, car aucun de ceux qui vivent aujourd'hui ne s'en souvient. Tout commença lorsque les grands anneaux furent forgés.

Trois furent donnés aux syndicats d'accompagnement. 5 au MEDEF, 7 aux républicains. Et neuf, neuf anneaux furent donnés au parti socialiste qui par-dessus tout désirait le pouvoir. Car à travers ces anneaux furent transmises la force et la volonté de gouverner chaque vie, chaque salarié. Mais ils furent tous dupés, car un autre anneau fut forgé.

Sur les terres du Mordef, dans les flammes de la Montagne du destin, Gattron, le seigneur des ténèbres, forgea en secret un maître anneau pour gouverner tous les autres.

Dans cet anneau, il déversa sa cruauté, sa malveillance et sa volonté de dominer tout salarié, tout fonctionnaire, de réduire le service public et le système social à néant.

Un Anneau pour les gouverner tous, un Anneau pour les trouver, un Anneau pour les amener tous et dans les ténèbres les lier.

Les peuples de la Terre du milieu doivent s'unir pour lutter contre les ténèbres.

Alors, ne reste plus seul ! Rejoins la communauté de la CGT Finances publiques.

Règles de mutations bafouées

L'année 2015 devait être, enfin, l'année des mouvements et des règles unifiés pour toutes les catégories. Malgré les reculs déjà enregistrés l'an passé, **ces règles qui garantissent une mobilité choisie par l'agent, sont complètement remises en cause.**

Il faudrait donc aujourd'hui avoir des agents malléables au gré des restructurations, des fusions et des suppressions de service, **des agents disponibles en fonction des besoins définis par l'administration mais sans droits et garanties !**

Principales modifications :

- les mouvements complémentaires A et B du 01/03/17 sont supprimés ;
- un mouvement spécifique sur poste, pour les B uniquement, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016 pour une affectation au 1er mars 2017 ;

- les agents B en 1ère affectation (fin de scolarité 01/09/2016) seront maintenus 3 ans dans leur "dominante" ;
- les B n'ont plus que 5 choix de « missions/structures » au niveau national ;
- les modalités d'affectation dans les DOM sont modifiées ;
- les affectations des IFIP à la DGE, dans les PNSR et dans les Pôles juridictionnels ;
- les modalités de réalisation des rapprochements interne des agents B et C ;
- les affectations sur les « RAN dérogatoires » et la fusion de certaines RAN.

En attendant le dégel !



Depuis 2000 nous avons perdu près de 15 % de notre pouvoir d'achat !

Et ce n'est pas la pauvre hausse du point d'indice de 2 fois 0,6 % qui permettra de rattraper le pouvoir d'achat perdu après 6 ans de blocage et la désindexation des salaires sur les prix. De qui se moque-t-on? En nous jettant une piécette au visage?

La CGT revendique une augmentation du point d'indice à hauteur des pertes accumulées.

Pour mémoire, le recrutement d'un agent de catégorie A s'effectue aujourd'hui à 11,5% au-dessus du SMIC, là où il s'effectuait à 75% au-dessus du SMIC il y a moins de 30 ans.

La source RETENUE

C'est par voie de presse que le gouvernement a lancé officiellement le 16 mars dernier les travaux pour la **mise en place dès 2018 de la retenue à la source**. En catastrophe, la direction générale a convoqué les organisations syndicales le lendemain pour une réunion d'information précipitée.

Inutile de rappeler ce que la Cour des comptes confirme, "**la fraude sociale patronale – le non-paiement des Cotisations sociales – a doublé en 8 ans pour atteindre 20 à 25 milliards d'euros par an. Soit deux fois le déficit annuel de la Sécurité sociale.**"

Donc allons-y gaiement : confions leur les yeux fermés les **72 milliards de l'impôt sur le revenu** et le taux de recouvrement exemplaire de la DGFIP (plus de 98%).

La confiance règne entre le gouvernement et le MEDEF! Vous en doutiez?

Panama papers

4 avril 2016, les médias dévoilent des informations sur des sociétés offshore établies au Panama qui blanchissent de l'argent pour le compte de clients plus ou moins prestigieux et riches...des politiques, des footballeurs, des sociétés, des banques... D'un seul coup, la fraude et l'évasion fiscale seraient la nouveauté et le scandale du moment.



Et pourtant, N. Sarkozy lançait en 2009 : « *les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est terminé !* »

Et Hollande en 2012 clamait haut et fort : « *mon véritable adversaire, c'est le monde de la finance* »

Et pourtant en décembre 2015, nos parlementaires refusaient de se doter d'une loi anti-fraude fiscale des entreprises à l'étranger.

Autant dire que pour les agents de notre administration ça ne passe pas !

Depuis des années, la CGT Finances Publiques ne cesse d'alerter sur les conséquences désastreuses des politiques fiscales menées qui vident peu à peu la DGFIP de ses moyens, l'empêchant volontairement de réaliser ses missions...

La fraude et l'évasion fiscales, sont estimées de 60 à 80 milliards d'euros de recettes perdues par an pour l'État, du fait essentiellement des ménages les plus fortunés et des entreprises et des multinationales.

Goodyear : des syndicalistes incarcérés !

Libérez-les Goodyear !!!

Non, nous n'oublions pas qu'en janvier, 8 salariés de Goodyear, ont été **condamnés à 9 mois fermes**, pour s'être battus pendant 7 ans contre des centaines de suppressions d'emplois. L'histoire a-t-elle déjà oublié que **800 salariés se sont retrouvés au chômage et que 12 se sont suicidés** ?

Ce conflit s'était conclu par un accord levant toutes les poursuites engagées contre les syndicalistes.

C'est le Ministère public qui a décidé de maintenir les poursuites !

Une justice qui place le militant syndical au rang de délinquant est une justice de classe !

C'est le mouvement syndical que le gouvernement veut bâillonner, ce sont les mouvements sociaux qu'il veut museler !

Entre ceux qui se gavent sur la bête et ceux qui en paient les pots cassés, qui sont les vautours ?

Entre ceux qui défendent leurs emplois, leurs familles et les patrons qui profitent des aides de l'État sans contrepartie, qui sont les assistés ?

syndicalistes pas voyous !

Qui l'eut cru ? Le rêve américain serait-il social ?!



On croyait avoir tout vu avec l'assurance maladie pour tous lancé par B. Obama en 2009...et bien non !

En mars 2016, élus locaux et syndicats parviennent à un accord sur la hausse du salaire minimum en Californie.

Celui-ci, passera de 10 dollars de l'heure, à 15 dollars.

Non ce n'est pas un canular au pays du hamburger et du pétrodollar !

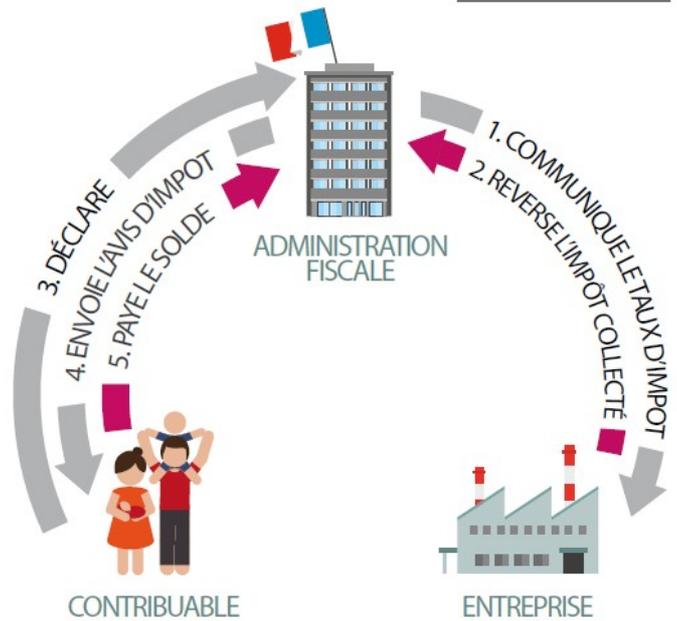
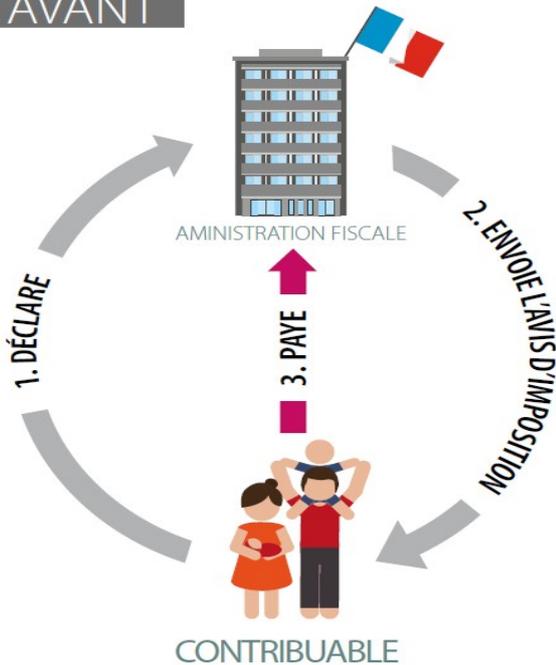
Le salaire minimum sera progressivement augmenté dans les six prochaines années (de 50 centimes en 2017 et 2018, puis de 1 dollar ensuite) pour parvenir à 15 dollars en 2022, le montant le plus élevé du pays.

Le prélèvement à la source pour les nuls

Pourquoi compliquer les choses ?!

APRÈS

AVANT



Nous contacter :

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

Notre site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/781/>

Maintenant vous savez quoi faire : ADHEREZ !

NOM : Prénom :

Grade : Échelon : Temps partiel : si oui
combien%

Lieu de travail :

Tél Adresse électronique :

Date : Signature :

A retourner à :

**Véronique Martin, ESI d'Orléans, 6 av. de Concyr,
45071 ORLEANS CEDEX 2**



S'inscrire aux messages d'informations de la CGT :

c'est gratuit et sans engagement, tu envoies juste un message à la section :

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

en précisant en **objet : abonnement infos** (tu pourras te désabonner à tout moment par simple courriel transmis à la même adresse).

<http://www.financespubliques.cgt.fr/781/>

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

